

UNE ANNÉE EN FORÊT DE COLLECTIVITÉ

## Cas d'une forêt de plaine feuillue

Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juill.	Août
<b>CALENDRIER DES OPÉRATIONS FORESTIÈRES EN FORêt PUBLIQUE</b>											
Début des grandes ventes de bois d'automne			Plantations								Entretien des régénérations
			Bois façonnés								
Début des abattages feuillus			Saison de martelage <sup>2</sup> (vente n+1)								
			Exploitation, abattage, affouage <sup>3</sup>								
			Période de chasse								
<b>PARTENARIAT ELU - ONF - CALENDRIER DES DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL</b>											
Vente de bois d'automne							Vente de bois de printemps				Réception des travaux
Etat d'assiette : validation par le conseil municipal des coupes de l'année							Présentation du bilan forestier communal par le technicien forestier territorial (ONF)				
délivrance par le Maire du permis spécial autorisant la chasse							Vote du budget travaux				Examen et choix des devis d'exploitation par l'élu
											+ une journée annuelle entre la collectivité forestière et l'unité territoriale de l'ONF

Aménagement forestier

de 10 à 20 ans. Il est rédigé par l'ONF. Voir fiche n°7

2 - Martelage : Désignation des arbres à exploiter (marque en abandon) ou à conserver (marque en réserve). Voir fiche n° 2

3 - Affouage : Choix du conseil municipal d'accorder aux habitants de la commune le droit de se procurer du bois en forêt communale pour les consommations de leurs usages domestiques et domestiques. Voir *facte n° 202*